



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 09 octobre 2024

Date de convocation : 03 octobre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle de l'toile de Wallincourt-Selvigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/89 portant présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis 2023

Membres présents (52 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DAUCHET Martine, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, LAUDE Pierre, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, HERBET Marie-Françoise, LESNE-SETIAUX Monique, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, LEMAIRE Christine (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, RICHEZ Jean-Pierre, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membre excusé (1) : NOIRMAIN Augustine

Membres absents (5) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, RIQUET Alain, PLET Bernard, GOURAUD Francis

Membres ayant donné procuration (14) : WAXIN Vincent à PORTIER Carole, MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, BALÉDENT Matthieu à TRIOUX COURBET Sandrine, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, DOYER Claude à HISBERGUE Antoine, RICHOMME Liliane à BONIFACE Didier, THUILLEZ Martine à MATON Audrey, GOETGHELUCK Alain à OLIVIER Jacques, PELLETIER Gilles à BACCOUT Fabrice, DEMADE Aymeric à PAQUET Pascal, MANESSE Joëlle à DAVOINE Matthieu, DUBUIS Bernadette à DÉPREZ Marie-Josée, GERARD Pascal à DEFAUX Maurice, RICHARD Jérémy à LEONARD Julien

Secrétaire de séance : LEONARD Julien

2024/

Délibération 2024/89 portant présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis 2023

Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, il présente et transmet le rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Ce rapport devant faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire en séance publique.

L'Assemblée prends acte de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité

Annexe(s) - [Le Rapport d'activité 2023](#)

<p>Le secrétaire de séance, Julien LEONARD</p>  <p><u>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</u> Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 16/10/2024 Publication le 17/10/2024</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
--	---

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023





Édito

Le rapport d'activité annuel est l'occasion de faire le point sur toutes les actions que notre Communauté d'agglomération a réalisées, toujours en étroite collaboration avec ses communes membres, dans un cadre intercommunal cohérent. C'est aussi un outil de communication qui met en lumière les nombreux domaines d'intervention de notre EPCI.

L'année 2023 a été marquée par de nombreux événements pour notre intercommunalité :

Les fermetures soudaines et brutales de l'usine Buitoni à Caudry et de la sucrerie Téréos chez nos voisins de l'agglomération de Cambrai ont durement touché notre territoire. Toutefois, grâce au soutien de l'État et à la mobilisation des élus de plusieurs collectivités, nous avons pu apporter une réponse globale avec le dispositif « Rebond industriel », que vous découvrirez en détail dans les pages suivantes.

Lors du conseil communautaire de septembre, nous avons validé notre projet de territoire, marquant ainsi une étape cruciale pour la CA2C. Ce document, fruit de la réflexion des élus communautaires, trace une direction politique claire et constitue

une véritable feuille de route pour les années à venir. Je tiens à remercier mes collègues élus pour leur engagement dans ce dossier.

Autre moment fort de l'année : l'inauguration de la maison forestière le 1^{er} avril à Ors. Conçu comme un Tiers-Lieu, cet équipement va considérablement renforcer l'attractivité touristique de la CA2C. De nombreux projets gravitent déjà autour de cet outil, et vous en entendrez parler très bientôt.

Je tiens aussi à saluer le travail quotidien de nos agents techniques et administratifs, qui s'efforcent toujours d'offrir un service public de proximité de grande qualité.

Vous l'aurez compris, la CA2C est une entité dynamique, qui évolue et agit chaque jour pour le bien de ses habitants. Vous pourrez le constater en parcourant les pages de ce document.

Serge Siméon

Président de la CA2C,
Maire du Cateau-Cambrésis,
Conseiller régional des Hauts-de-France

Sommaire

- L'édito	Page 2	- La petite enfance	Page 22
- Le territoire	Page 3	- L'habitat	Page 23
- Les instances	Pages 4 - 6	- Le numérique	Page 24
- L'organigramme des services	Page 7	- Le cadre de vie	Page 25
- Les compétences	Pages 8 - 9	- Les actions en milieu scolaire	Page 26
- Le budget	Page 10	- Les espaces nautiques	Pages 27 - 28
- Les ressources humaines	Page 11	- Le crématorium	Page 29
- Les grands projets	Page 12 - 14	- La maison forestière	Page 30
- Le développement économique	Pages 15 - 17	- Les fonds de concours	Pages 31 - 33
- La mobilité	Page 18	- Les compétences déléguées	Page 34
- Les marchés publics	Pages 19 - 21		



LE TERRITOIRE

Situation géographique



Les chiffres clés



46
Communes



2
Villes centres :
Caudry
Le Cateau-Cis



370
Km²



64 566
Habitants
Source INSEE 2024



174
hab/km²



INSTANCES

Le bureau exécutif



6 bureaux exécutifs



27 décisions
Par délégation au Président



12 Vice-Présidents



Serge Siméon

Président

Maire du Cateau-Cambrésis
Conseiller régional
Hauts-de-France

Jacques Olivier

Vice-Président
Maire de Bertry



Transport, mobilité, foncier
et crématorium

Frédéric Bricout

Vice-Président
Maire de Caudry



Développement économique
et communication

Henri Quoniou

Vice-Président
Maire de Saint-Souplet-
Esaufourt



Petite enfance, actions en
milieu scolaire, numérique

Axelle Doerler

Vice-Présidente
Adjointe au maire
de Villers-Outréaux



Finances

Alexandre Basquin

Vice-Président
Maire d'Avesnes-
les-Aubert



Habitat, insalubrités,
Plan Local de l'Habitat (PLH)

Véronique Nicaise

Vice-Présidente
Maire de Saint-Benin



Eau, assainissement,
GEPU* et GEMAPI**

Fabrice Baccout

Vice-Président
Maire de Beaumont-
en-Cambrésis



Suivi des brigades, travaux
et voiries intercommunales

Laurence Ribes

Vice-Présidente
Maire de Montay



Tourisme et ruralité

Stéphane Jumeaux

Vice-Président
Maire de Saint-Vaast-
en-Cambrésis



Emploi, Formation et
Développement durable

Joseph Modarelli

Vice-Président
Ajoint au maire du
Cateau-Cambrésis



Espaces nautiques
intercommunaux

Michel Hennequart

Vice-Président
Maire de Mazinghien



Représentations
extérieures

Pierre-Henri Dudant

Vice-Président
Maire de Bévillers



Plateaux sportifs et aires
d'accueil des gens du voyage



INSTANCES

La conférence des maires



6 conférences
des maires



46 Maires

Avesnes-les-Aubert
Alexandre BASQUIN

Bazuel
Jean-Félix MACAREZ

Beaumont-en-Cambrésis
Fabrice BACCOUT

Beauvois-en-Cambrésis
Yannick HERBET

Bertry
Jacques OLIVIER

Béthencourt
Paul SOUPLY

Bévilillers
Pierre-Henri DUDANT

Boussières-en-Cambrésis
Laurent LOIGNON

Briastre
Sébastien MOEUR*
Bruno LECLERCQ

Busigny
Didier MARECHALLE

Carnières
Sandrine HOTTON

Catillon-sur-Sambre
Brigitte LEDUC

Cattenières
Daniel FORRIERES

Caudry
Frédéric BRICOUT

Caullery
Alain GOETGHELUCK

Clary
Marie-José DEPREZ

Dehéries
Gilles PELLETIER

Élincourt
Pierre LAUDE

Estourmel
Bernard PLET

Fontaine-au-Pire
Jean-Claude GÉRARD

Haucourt-en-Cambrésis
Patrice BONIFACE

Honnechy
Bertrand LEFEBVRE

Inchy
Etienne BASQUIN

La Groise
Aymeric DEMADE

Le Cateau-Cambrésis
Serge SIMÉON

Le Pommereuil
Pascal PAQUET

Ligny-en-Cambrésis
Julien LEONARD

Malincourt
Marc PLATEAU

Maretz
Monique LESNE-SETIAUX

Maurois
Bernadette DUBUS

Mazinghien
Michel HENNEQUART

Montay
Laurence RIBES

Montigny-en-Cambrésis
Francis GOURAUD

Neuvilly
Ludovic HAVART

Ors
Bruno VILLAIN

Quiévy
Sylvain HALLE

Rejet-de-Beaulieu
Augustine NOIRMAIN

Reumont
Jean-Pierre RICHEZ

Saint-Aubert
Pascal GERARD

Saint-Benin
Véronique NICAISE

Saint-Hilaire-lez-Cambrai
Maurice DEFAUX

Saint-Souplet-Escalfourt
Henri QUONIOU

Saint-Vaast-en-Cambrésis
Stéphane JUMEAUX

Troisvilles
Jeremy RICHARD

Villers-Outréaux
Patrice QUEVREUX

Walincourt-Selvigny
Jérôme MELI

* Démission en Septembre



INSTANCES

Le conseil communautaire



6 conseils
communautaires



158 délibérations



74 Conseillers
Communautaires

Avesnes-les-Aubert

Alexandre BASQUIN
Carole PORTIER
Vincent WAXIN

Bazuel

Jean-Félix MACAREZ

Beaumont-en-Cambrésis

Fabrice BACCOUT

Beauvois-en-Cambrésis

Yannick HERBET
Virginie MERESSE-
DELSART

Bertry

Nathalie GAVE
Jacques OLIVIER

Béthencourt

Paul SOUPLY

Béviliers

Pierre-Henri DUDANT

Boussières-en-Cambrésis

Laurent LOIGNON

Briastre

Sébastien MOEUR*

Mariana DHAUSSY

Busigny

Didier MARECHALLE
Nicole GOURMEZ

Carnières

Sandrine HOTTON

Catillon-sur-Sambre

Brigitte LEDUC

Cattenières

Daniel FORRIERES

Caudry

Agnès BÉRANGER
Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT
Denis COLLIN
Anne-Sophie MÉRY-DUEZ
Bernard POULAIN
*Brigitte PRUVOT***
Martine DAUCHET
Liliane RICHOMME
Alain RIQUET
Martine THUILLEZ
Sandrine TRIOUX
Matthieu BALEDENT
Claude DOYER
Antoine HISBERGUE
Audrey MATON

Caulley

Alain GOETGHELUCK

Clary

Marie-José DEPREZ

Dehéries

Gilles PELLETIER

Élincourt

Pierre LAUDE

Estourmel

Bernard PLET

Fontaine-au-Pire

Jean-Claude GÉRARD

Haucourt-en-Cambrésis

Patrice BONIFACE

Honnechy

Bertrand LEFEBVRE

Inchy

Etienne BASQUIN

La Groise

Aymeric DEMADE

Le Cateau-Cambrésis

Didier PORCHERET
Joseph MODARELLI
Serge SIMÉON
Sylvie CLERC
Matthieu DAVOINE
Stéphanie PLATEAUX
Joëlle MANESSE

Le Pommereuil

Pascal PAQUET

Ligny-en-Cambrésis

Julien LEONARD
Christelle MERIAUX

Malincourt

Marc PLATEAU

Maretz

Monique LESNE-SETIAUX

Maurois

Bernadette DUBUS

Mazinghien

Michel HENNEQUART

Montay

Laurence RIBES

Montigny-en-Cambrésis

Francis GOURAUD

Neuvilly

Ludovic HAVART

Ors

Bruno VILLAIN

Quiévy

Sylvain HALLE

Rejet-de-Beaulieu

Augustine NOIRMAIN

Reumont

Jean-Pierre RICHEZ

Saint-Aubert

Pascal GERARD

Saint-Benin

Véronique NICAISE

Saint-Hilaire-lez-Cambrai

Maurice DEFAUX

Saint-Souplet-Escaufourt

Henri QUONIOU

Saint-Vaast-en-Cambrésis

Stéphane JUMEAUX

Troisvilles

Jeremy RICHARD

Villers-Outréaux

Patrice QUEVREUX
Axelle DOERLER

Walincourt-Selvigny

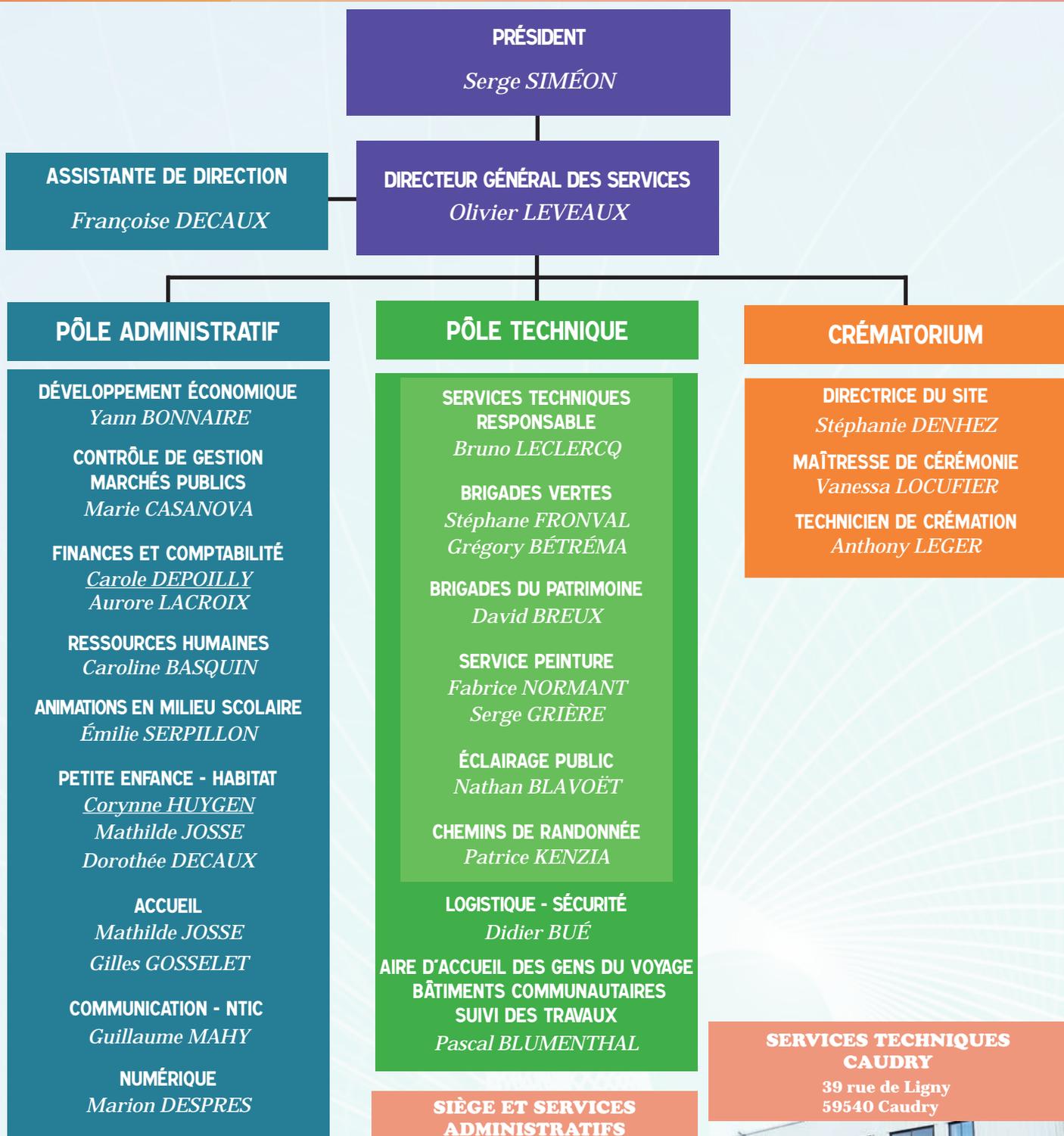
Jérôme MELI
Chantal WAEYENBERGE -
MAILLY

* Démission en Septembre

** Démission en Octobre



ORGANIGRAMME DES SERVICES



SIÈGE ET SERVICES ADMINISTRATIFS



Rue Victor Watremez
RD 643 - ZA le bout des 19
59157 Beauvois-en-Cambrésis
03 27 75 84 79
accueil@caudresis-catesis.fr

SERVICES TECHNIQUES CAUDRY

39 rue de Ligny
59540 Caudry



SERVICES TECHNIQUES LE CATEAU

Route du Pommereuil
59360 Le cateau-Cambrésis





COMPÉTENCES

Les compétences communautaires

OBLIGATOIRES

MOBILITÉ



Gestion des transports urbains (usagers et scolaires)
Actions favorisant la mobilité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE et promotion du Tourisme

Conseil et accompagnement auprès des entreprises
Gestion et entretien des zones d'activité
Promotion du tourisme et soutien aux organismes pour l'emploi



ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT



Programme local de l'habitat
Permis de louer et diviser
Actions et aides financières dans la rénovation énergétique (en collaboration avec le Pays du Cambrésis)

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE



Accompagnement financier et entretien paysager de grands projets structurants (ex. contournement ouest de Caudry)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET ASSIMILÉS



Collecte des déchets ménagers
Gestion des déchèteries
Action pour favoriser le tri sélectif

Compétence transférée au SIAVED

SIAVED (syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets)

POLITIQUE DE LA VILLE



Actions visant à réduire les inégalités sociales

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



Création, aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

GEMAPI



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Compétence déléguée au SMABE, SYMSEE et SMAECEA

SMABE (syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Erclin),
SYMSEE (syndicat mixte du Sud-Est de l'Escaut)
SMAECEA (syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois)

EAU

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES



Compétence déléguée au SIDEN-SIAN et à la régie intercommunale de Fontaine-au-Pire et Malincourt



COMPÉTENCES

OPTIONNELLES

VOIRIE COMMUNAUTAIRE



Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.

PETITE ENFANCE



Aménagement et entretien des structures de petite enfance
Participation financière à la gestion des structures d'accueils

ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS



Entretien des plateaux sportifs d'intérêt communautaire
Gestion des deux espaces nautiques intercommunaux

FACULTATIVES

ÉCLAIRAGE PUBLIC



Création, aménagement, entretien et gestion des équipements de l'éclairage public

CADRE DE VIE



Travaux ou acquisitions visant à mettre en valeur le patrimoine
Intervention des brigades du patrimoine et peintures routière.

TOURISME Développement de la filière touristique



Gestion de bâtiments touristiques :
- Maison forestière,
- Site du Bois-l'Évêque

ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE



Mise en place d'un programme de sorties et d'animations scientifiques et culturelles pour toutes les classes du territoire
Formation aux 1^{ers} secours
Prêt de livres et de pistes d'éducation routière aux écoles

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION



Participation financière à la construction du réseau fibre sur le territoire
Adhésion au dispositif des conseillers numériques

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Intervention des brigades vertes
Création et entretien des chemins de randonnée

SANTÉ



Prévention et promotion de la santé

CRÉMATORIUM

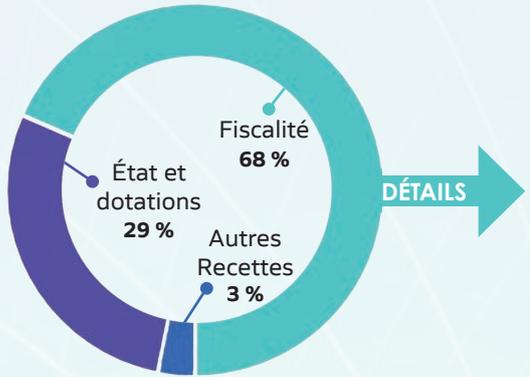


Création et gestion du crématorium situé à Caudry



LE BUDGET

Recettes du budget

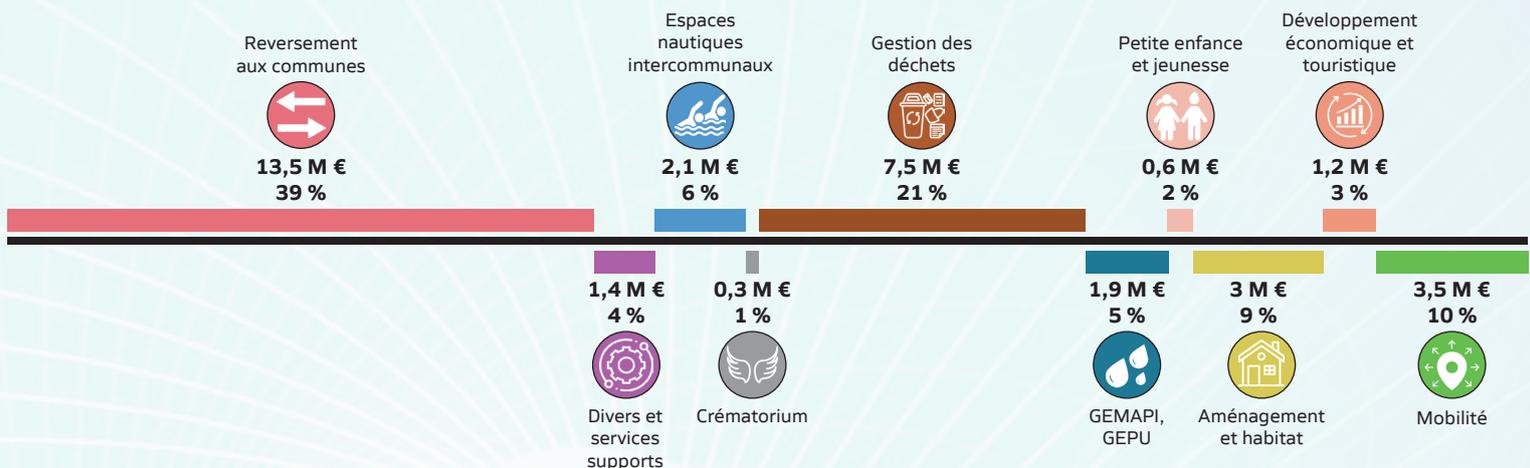


Fiscalité économique et ménages	9,9 M €
TEOM (Taxe d'enlèvement ordures ménagères)	8,2 M €
Taxe GEMAPI	0,4 M €
Compensation	4,2 M €
Fraction de TVA	7 M €

Le compte administratif 2023 fait apparaître de bons fondamentaux :

- Des recettes de gestion courante en hausse de 2M €, expliquées par la loi de finances 2023 avec une revalorisation des bases d'imposition de 7,1 %.
- Des dépenses réelles de fonctionnement (hors subventions de fonctionnement aux budgets annexes) maintenues à 1,85 % d'augmentation soit 0,6 M €.
- L'autofinancement annuel (8M €) en hausse de 2,3 M € par rapport à 2022.

Répartition du budget



GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations - GEPU : Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Les investissements prioritaires



Les chiffres clés

Recettes de fonctionnement

43 M €

Dépenses de fonctionnement

35 M €

Capacité d'investissement

8 M €



RESSOURCES HUMAINES

Les chiffres clés



54

agents travaillent pour la CA2C dont 46 titulaires et 8 contractuels



21 341 €

dépensés pour la formation (56 % CNFPT - 44% autres)



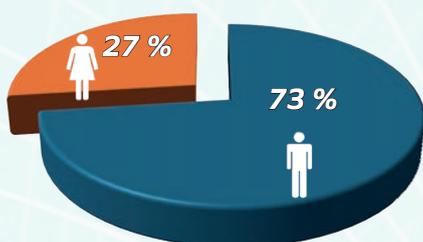
48 ans

moyenne d'âge des agents de la CA2C

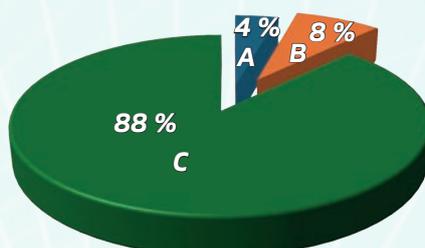


6,5 %

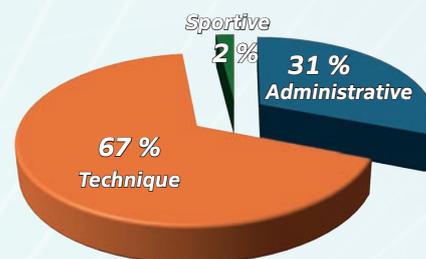
part du budget pour les dépenses de personnel (salaires + charges)



Répartition par genre



Répartition par catégorie



Répartition par filière

Le bilan

Formation

37,5 % des agents ont suivi une formation d'au moins un jour. On compte un total de 54 jours de formation.

Prévention et risques professionnels

La CA2C a un agent de prévention.

25 jours de formations ont été dispensés dans le cadre de la prévention pour un montant total de 5 496 €. La collectivité a engagé 17 921 € de dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail.

Action sociale

La collectivité a mis en place une participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents.

Moment de convivialité

La journée du 24 mai 2023 a débuté par une marche le long de l'étang du Flaquet et la visite de la maison forestière à Ors. Puis s'est poursuivie par le repas annuel du personnel à la salle des fêtes de Le Pommereuil. Ce moment convivial reste un événement important pour les agents. Il permet notamment aux agents et aux élus de se retrouver dans un cadre autre que celui du lieu de travail.



GRANDS PROJETS



Le projet de territoire

L'année 2023 marque l'élaboration et l'approbation du projet de territoire de la CA2C avec le soutien du Bureau d'étude VOIRIN – CONSEIL EN MANAGEMENT basé à Strasbourg.

En effet, le passage de notre EPCI en Communauté d'Agglomération a entraîné la prise de nouvelles compétences (obligatoires, facultatives et optionnelles). La formalisation du projet de territoire permet d'asseoir une vision stratégique en interrogeant l'exercice de ses compétences.

L'objectif de la démarche :

- Élaborer un diagnostic exhaustif avec une vision partagée des besoins des communes membres de la CA2C ;
- Analyser la cohérence entre les besoins, les compétences exercées et les moyens alloués ;
- Étudier les différentes orientations à donner pour un projet fédérateur et coconstruit avec les communes ;
- Disposer d'un document stratégique socle qui définit les priorités et décrit les actions à mener pour relever les défis.

Une méthode participative :

L'élaboration d'un projet de territoire est d'autant plus fertile lorsqu'elle repose sur une mise en perspective, la plus large et riche possible, des points de vue et des approches des acteurs concernés. Dans ce cadre, la CA2C, a apporté une attention particulière au recueil de la vision portée sur l'intercommunalité par l'ensemble des communes qui la constitue. La démarche a donc été menée en étroite concertation avec les 46 communes et leurs élus.

La mission s'est déclinée en trois phases :

Chaque étape de détermination du projet a fait l'objet de temps de travail et de validation avec l'instance de pilotage du projet, ainsi qu'avec la conférence des maires, le bureau exécutif et l'assemblée communautaire.





GRANDS PROJETS

Phase 1 - Diagnostic :

Caractérisation du territoire, des habitants, des usagers, des activités économiques afin d'identifier les besoins.

Le Diagnostic a été acté par délibération 2023/48 du 06 avril 2023.

Phase 2 - Orientations :

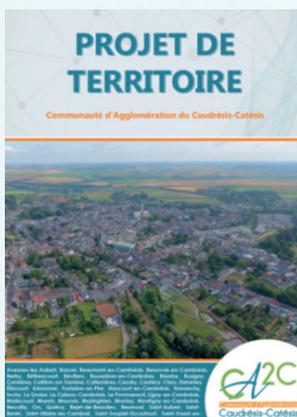
L'objectif était de proposer des scénarios satisfaisant l'intérêt communautaire et correspondants aux besoins énoncés lors du diagnostic.

Les orientations ont été validées par délibération 2023/73 du 04 juillet 2023.

La deuxième phase a été conduite en mobilisant élus et techniciens de l'agglomération lors de 6 entretiens basés sur les pistes d'orientations retenues.

Phase 3 - Rédaction :

À l'issue du choix des scénarios et de l'approbation des orientations, **le projet de territoire a été présenté et approuvé par délibération 2023/114 du 04 octobre 2023.**



1. RAPPEL DE LA DÉMARCHE

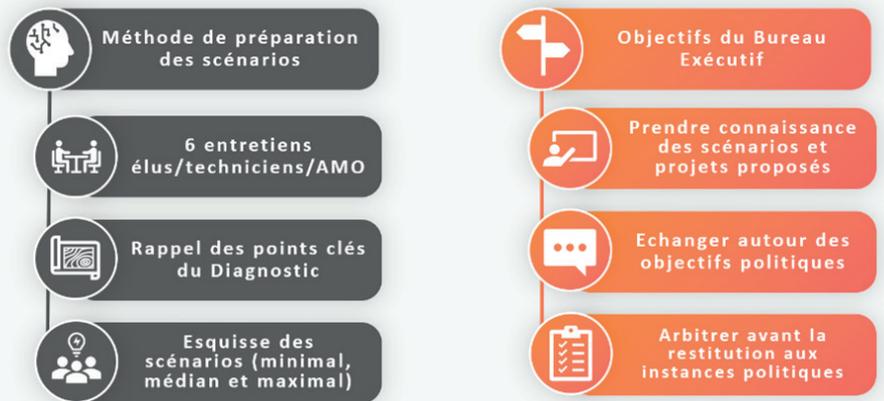
FOCUS SUR LE DIAGNOSTIC ET LES TRAVAUX MENÉS

Un excellent taux de participation (80% au global, jusqu'à 87% pour les entretiens avec les Maires), une disponibilité et un bon état d'esprit au global



2. LES ORIENTATIONS POUR LE PROJET DE TERRITOIRE

A. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE



ORIENTATIONS POUR LE TERRITOIRE

LES THÈMES RETENUS DÉCLINÉS EN PISTES

Thème	Piste
1. Développer une agglomération de projets (vision)	A. Déterminer une feuille de route pour les mobilités
	B. Œuvrer pour améliorer et équilibrer l'accès aux soins
	C. Aménager un territoire cohérent (urbanisme, PLUi, ZAN)
	D. Équilibrer le développement économique du territoire
	E. Articuler le projet de territoire avec le PLH
	F. Articuler le projet de territoire avec la Feuille de route Numérique
2. Conforter l'agglomération de services (mutualisation, coopérations)	A. Soutenir les coopérations au service des communes



Plus d'info sur le projet de territoire

GRANDS PROJETS

L'opération de revitalisation du territoire

Afin de soutenir le développement des communes de - de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, le Gouvernement a fait le choix de lancer un programme spécifique piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) appelé « Petites villes de demain ».

En juillet 2021, la CA2C s'engageait aux côtés des communes d'Avesnes les Aubert, de Caudry et du Cateau-Cambrésis.

Ce programme invite les collectivités bénéficiaires à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation formalisée par une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

La convention ORT signée le 07 juillet 2023 entre la CA2C et les communes d'Avesnes les Aubert, de Caudry et du Cateau Cambrésis confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville : dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas des projets commerciaux périphériques ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat : Accès prioritaire aux aides de l'Anah et éligibilité au DENORMANDIE dans l'ancien ;
- Mieux maîtriser le foncier : droit de préemption urbain renforcé et droit de préemption dans les locaux artisanaux ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux : permis d'innover et permis d'aménager multisite.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les missions de la CA2C

Compétence prépondérante de l'intercommunalité, le développement économique occupe une place centrale dans la politique de promotion du territoire.

Au sein d'un bassin de vie d'environ 64 000 habitants, la CA2C compte un tissu économique dynamique et varié alliant une belle mixité de paysages agricoles et de zones urbanisées. Bien que 90 % des entreprises sur le territoire soient des TPE, la CA2C compte de grands groupes qui se développent et prospèrent : la Sicos (L'Oréal), SASA industrie, Dufлот, Trémois, etc.

Les missions du service développement économique :



La gestion du foncier et de l'immobilier à destination d'activités économiques



5 zones d'activité
1 en création



Bâtiments relais (Bertry, Walincourt) :
100 % d'occupation



2 cessions pour le développement
d'entreprises du territoire

Gestion de bâtiments à
vocation commerciale situés sur
Catillon-sur-Sambre et Ors



L'accompagnement financier des entreprises locales dans leurs projets de développement, de création ou de reprise



Création :
14 dossiers pour 73 000 €

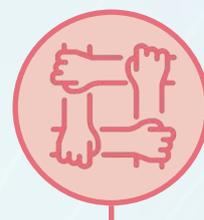


Développement :
9 dossiers pour 74 000 €



Immobilier d'entreprise :
3 dossiers pour 50 000 €

**Total de 26 dossiers
pour 197 000 €**



L'emploi en finançant et en soutenant structurellement les organismes locaux



Soutiens financiers
278 420 €



Relais des annonces
d'emplois hebdomadaire



Soutien et valorisation
sur les événements

participation active
sur les « rural job tour »

Toutes ces missions ont pour but : le maintien et la création d'emplois, des services à la population et le développement de l'attractivité du Territoire.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le rebond industriel du Cambrésis



En mars 2023, lors de sa visite dans le Cambrésis, le ministre de l'Industrie Roland Lescure avait annoncé la mise en œuvre de la mission « Rebond industriel », une initiative visant à soutenir le redressement économique de la région. Cette annonce intervenait dans un contexte particulièrement difficile, marqué par la fermeture de l'usine Buitoni à Caudry et l'arrêt de la production chez Tereos à Escaudœuvres, menaçant 400 emplois.

Grâce au dispositif Rebond industriel, l'État s'est engagé à apporter un soutien financier et technique au territoire pour favoriser l'émergence de nouveaux projets industriels et la création d'emplois. Une aide directe de 3 millions d'euros a été débloquée, à laquelle se sont ajoutées les contributions des communautés d'agglomération de Cambrai et du Caudrésis-Catésis, à hauteur de 2 millions d'euros, ainsi que de la Région, qui a alloué 1,45 million d'euros supplémentaires.

Lors d'une présentation des résultats de la mission, le préfet de région, Bertrand Gaume,

a dévoilé les noms des 20 entreprises lauréates ayant bénéficié du programme Rebond industriel, en présence des représentants régionaux et locaux. Au total, 6,5 millions d'euros ont été attribués à ces entreprises pour soutenir leurs projets d'investissement. À cela s'ajoute une enveloppe de 5 millions d'euros provenant du groupe Nestlé, ancien propriétaire de l'usine Buitoni, portant le total des financements à 11,6 millions d'euros.

» création de 650 emplois «

Au-delà de ces 20 lauréats, 41 entreprises locales ont soumis 88 projets d'investissement pour un montant total de 287 millions d'euros, visant la création de près de 650 emplois.

Si l'on ajoute l'arrivée prochaine des entreprises Agristo à Escaudœuvres et Ital'pizza à Caudry, ainsi que les initiatives du programme Rebond industriel, ce sont plus de 1 000 emplois qui devraient voir le jour dans le Cambrésis.

Les chiffres clés



2 fermetures
et
400 emplois
menacés



6,6 M d'€
injectés par l'État,
la région et les
communautés
d'agglomérations.
(CAC et CA2C)



20
Entreprises
lauréates



41 entreprises
du territoire
ont **88** projets
d'investissements
650 créations
d'emplois prévus



2 arrivées :
- Agristo à
escaudoeuvres
- Ital'pizza à
Caudry



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nouveau Schéma Régional

La loi NOTRE du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République définit la Région comme la collectivité responsable en matière de développement économique, et en charge d'élaborer un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Le code général des collectivités territoriales permet également aux intercommunalités de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement, des interventions dédiées aux acteurs économiques et aux entreprises.

La Région Hauts-de-France a adopté le 8 décembre 2022 son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la période 2022 - 2028 avec un focus sur les 6 grandes orientations suivantes :

- Une Région au service des entreprises et des entrepreneurs
- Transformer l'économie régionale en s'appuyant sur la dynamique ReV3

- Soutenir l'innovation, la recherche et le développement et développer les compétences et les emplois de demain
- Renforcer l'internationalisation des entreprises, des filières et des territoires
- Développer l'attractivité des Hauts de France dans toutes ses dimensions et en s'appuyant sur les spécificités de ses territoires
- Mettre en œuvre le SRDEII Hauts de France pour et avec les territoires

La Région Hauts-de-France a adopté courant 2023 ses différents cadres d'intervention régionaux à destination des TPE, des PME et des grandes entreprises.

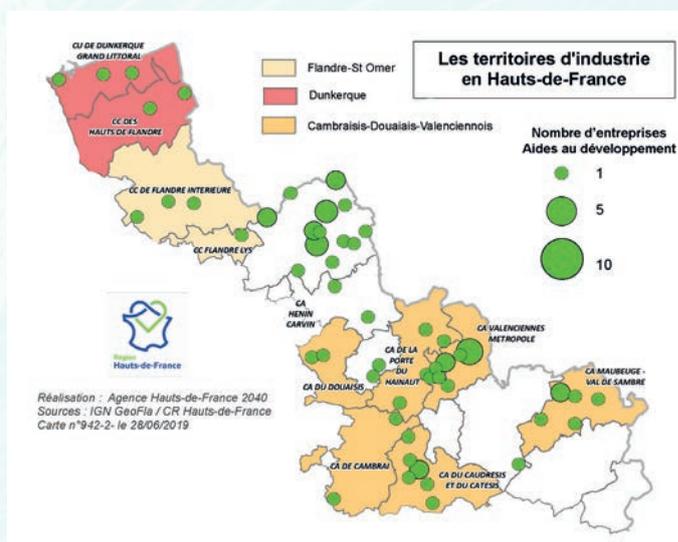
La CA2C a fait du soutien aux entreprises un de ses axes forts en faveur du développement économique communautaire. Dans ce contexte et celui de la loi NOTRE, la CA2C souhaite apporter son soutien aux entreprises de son territoire pour favoriser leur croissance et leur compétitivité.

Prolongation « Territoires d'industrie »

Le programme « Territoires d'industrie » vise à revitaliser les régions industrielles en difficulté en France. Il s'agit d'une initiative nationale qui implique l'État, des agences comme la Banque des Territoires, et des acteurs locaux. Ce programme soutient les projets de développement économique des territoires ciblés en facilitant le recrutement, l'innovation, et en simplifiant les démarches administratives.

Des territoires entiers (183), comme celui regroupant plusieurs communautés d'agglomération dont la CA2C, sont labellisés « Territoires d'industrie ». Chaque territoire développe son propre plan d'action, avec des objectifs précis en matière de développement industriel, d'attractivité, de formation et de simplification administrative. Pour mettre en œuvre ces plans, des partenariats sont établis entre l'État, les collectivités locales et des acteurs économiques comme les chambres de commerce. Ces partenariats permettent de mobiliser des financements et des ressources humaines pour accompagner les projets des territoires.

L'objectif global du programme est de renforcer la compétitivité des entreprises industrielles dans les régions ciblées et de créer de nouveaux emplois.





MOBILITÉ

Attractivité du réseau

La montée en puissance des actions de promotion, couplée avec l'amélioration de la qualité du service, ont permis une hausse sensible de la fréquentation du réseau sur l'année 2022-2023.

La fréquentation du réseau (hors fréquentation urbaine) s'élève à 459 080 validations (correspondances comprises), soit +3,4 % par rapport à l'année précédente.

Les lignes à vocations scolaire (en S) représentent 59,3 % de la fréquentation totale, pour 40,7 % sur les lignes régulières.

La 3^e année (contractualisée) a été marquée par une forte progression où les transports publics ont tiré parti de la hausse des prix du carburant en récupérant près de 50 000 voyages. Cette 4^e année a maintenu une dynamique positive avec une augmentation de 15 000 trajets supplémentaires.

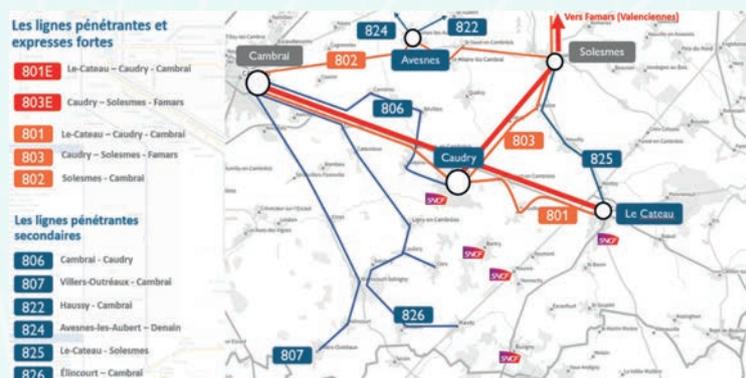
La part de la fréquentation commerciale sur la fréquentation totale a augmenté de 2 points par rapport à l'année précédente. Le nombre de tickets unités vendus et consommés continue d'augmenter fortement (+5 723 tickets vendus).

Un réseau issu d'un héritage régional

5 lignes de proximité transférées depuis le 1^{er} janvier 2022



Reliées au réseau régional



Actions commerciales

Distribution des packs nouveaux arrivants

Afin d'attirer les nouveaux habitants du territoire vers la pratique des transports en commun, un pack découverte 10 voyages leur est adressé par courrier (Une base d'adresse est achetée mensuellement à MEDIAPOST).

Ce pack contient : Un billet sans contact préchargé de 10 voyages, 1 guide tarifaire, 1 plan de réseau et les fiches horaires du secteur du nouvel arrivant.

En année 4, 452 packs ont été envoyés générant 210 validations.

Le taux d'utilisation de ces packs a été relativement faible : seuls 5 % des voyages offerts ont été utilisés.

Gratuité pour les jeunes de moins de 26 ans les week-ends et jours fériés

À l'instar de la Région des Hauts-de-France, la gamme tarifaire prévoit une gratuité pour les jeunes de - de 26 ans les week-ends et les jours fériés sur notre réseau intercommunal et les lignes pénétrantes.

Les chiffres clés



+ 3,4 %
d'augmentation de
fréquentation
du réseau



3,5 M d'€
du budget annuel
consacré à cette
compétence



60 %
de la fréquentation
totale sont sur des
lignes à vocation
scolaire



MARCHÉS PUBLICS

Bilan 2023



12
consultations



2,9 M d'€
de montants
contractualisés



50
candidats ont
soumissionné



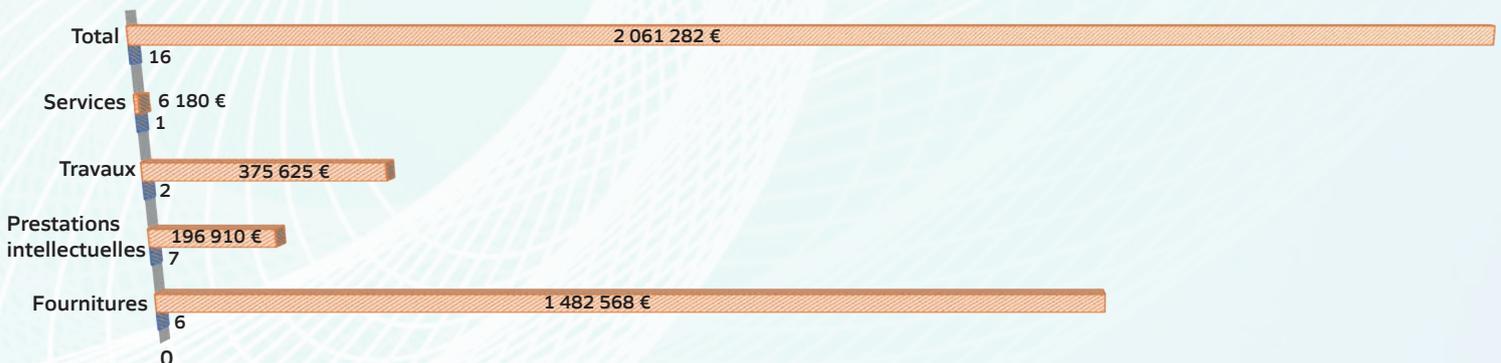
60 %
des montants
contractualisés ont
été attribués aux
entreprises du territoire

Montants contractualisés HT



Répartition des natures de marché public en quantité et par montant (€ HT)

Montant (orange) Nombre (bleu)





MARCHÉS PUBLICS

Qu'est-ce qu'un accord-cadre ?

Instrument de planification et d'assouplissement de la commande publique, l'accord-cadre est un contrat par lequel l'acheteur public s'engage à passer des marchés auprès du ou des titulaires de l'accord, pendant une période donnée, au fur et à mesure de ses besoins et pour des prestations déterminées.

Aucune condition particulière n'est imposée pour pouvoir recourir aux accords-cadres. Ils peuvent être conclus dans tous les domaines (travaux, fournitures et services), même s'ils sont peu adaptés aux travaux neufs de génie civil ou de bâtiment qui se caractérisent par une unité fonctionnelle et dont tous les détails doivent être connus dès l'origine. La philosophie de l'accord-cadre repose

sur la possibilité d'ajuster la réponse aux besoins, à mesure de l'apparition de ceux-ci.

L'accord-cadre permet à l'acheteur public de bénéficier d'une grande réactivité des prestataires au moment de l'apparition des besoins, alors que les procédures de droit commun supposent, dans de nombreux cas, une publicité préalable avec des délais de procédure plus longs.

L'accord-cadre s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents (accord-cadre des articles R. 2162-7 à R. 2162-12) donne aussi à l'acheteur la possibilité d'ajuster la réponse à ses besoins, au moment où il peut les identifier et décider de l'achat.

Marchés subséquents

L'accord-cadre à marchés subséquents est ainsi particulièrement adapté pour les achats répétitifs, mais dont les contours ne sont pas totalement délimités en amont, ou qui sont susceptibles d'évolutions technologiques.

Par comparaison aux accords-cadres à bons de commande, l'accord-cadre exécuté au moyen de marchés subséquents offre la possibilité de ne pas définir à l'avance, de manière précise, les règles qui prévaudront pour le choix du prestataire appelé à exécuter les prestations et de pouvoir mettre en concurrence les titulaires de l'accord-cadre afin de bénéficier, tout au long de l'accord cadre, de la meilleure qualité au meilleur prix.

Bons de commande

L'accord-cadre à bons de commande permet à l'acheteur de réaliser des achats répétitifs en organisant une seule procédure de mise en concurrence des fournisseurs potentiels et de bénéficier d'une réactivité accrue lors de la survenance de leur besoin, au prix déterminé par le marché public.

Tableau des seuils

Montant au-delà duquel les marchés sont conclus par écrits	25 000 € HT
Montant au-delà duquel les marchés peuvent être conclus sans publicité, ni mise en concurrence préalables	40 000 € HT
Montants au-delà desquels l'acheteur est soumis à une procédure adaptée	
Modalité de publicité librement adaptée aux besoins de l'acheteur	40 000 € HT
Avis de marché publié au BOAMP ou dans un journal d'annonces légales	90 000 € HT
Montant au-delà desquels l'acheteur est soumis à une procédure formalisée	
Fournitures et services	221 000 € HT
Travaux	5 538 000 € HT



MARCHÉS PUBLICS

Commission d'appel d'offres

À la demande du Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, la Commission d'Appel d'Offres se réunit pour donner un avis quant à l'attribution des marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et attribuer les appels d'offres (marché public dont les montants sont supérieurs aux seuils communautaires).

En 2023, la CAO, présidée par M. Fabrice BACCOUT, a :

- attribué deux appels d'offres :

l'un portant sur un accord-cadre à bons de commande de petites fournitures pour le réseau d'éclairage public de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis en séance du 21 juin 2023 aux sociétés SONEPAR (lot n°1, 2A et 3) et EITF (lot n°2B) ;



l'autre portant sur les services financiers nécessaires à l'émission papier (ou dématérialisée (variante)) de titres-restaurant pour les agents de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis en séance du 29 novembre 2023 à la société UP.



- a rendu les avis suivants :

**Le 11
Janvier**

Attribution du marché public passé en procédure adaptée (MAPA) pour la fourniture de vélos avec et sans assistance électrique et d'équipements complémentaires pour la maison forestière de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis à la société PERFORMANCE VELO les lots n°1 et 2, de classer sans suite les lots n°3 à 5 ;

**Le 8
Février**

Attribution du MAPA pour la fourniture d'un tracteur pour les chemins de randonnée pour la Communauté d'Agglomération à la société NORD AGRI ;

**Le 28
Février**

Attribution du MAPA de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du siège communautaire de la CA2C à la société Cible VRD ;

**Le 21
Juin**

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée de service de nettoyage des locaux de la CA2C à la société APAJH ;

**Le 19
Septembre**

Attribution de l'accord-cadre à marchés subséquents passé en procédure adaptée de travaux de voiries pour la CA2C aux sociétés DESCAMPS TP, JEAN LEFEBVRE et LORBAN TP ;

**Le 29
Novembre**

Attribution des MAPA suivants :

- Travaux d'aménagements complémentaires de la maison forestière située à Ors aux sociétés CB Nord (lot n°1), DESCAMPS TP (lot n°2) et EIN (lot n°3) ;

- Travaux de rénovation des sols de l'établissement nautique intercommunal situé au Cateau-Cambrésis à la société CRM ;

- Fourniture d'une faucheuse-débroussailleuse à la société NOREMAT.



PETITE ENFANCE

Les chiffres clés



5

structures

**2 EAJE*, 2 micro-crèches et
1 halte garderie itinérante**



4

relais

petite enfance



325 047 €

**montant du concours
financier de la CA2C**



482

**assistantes maternelles
dénombrés**

Un maillage complet

La petite enfance est une compétence issue de la fusion entre la communauté du pays de Matisse et celle du Caudrésis en 2010. Cet item très important pour le territoire est soutenu activement et principalement par la caisse d'allocation familiale (CAF) et la mutualité sociale agricole (MSA).

La CA2C compte plusieurs structures qui sont gérées par des associations : la maison enchantée pour la crèche de Caudry, la micro-crèche d'Avesnes-les-Aubert et la halte-garderie itinérante, les enfants du Pays de Matisse pour celle du Cateau-Cambrésis et familles rurales pour la micro-crèche de Walincourt-Selvigny.

Un vaste réseau de relais petite enfance complète l'offre et permettent un maillage complet du territoire (voir carte ci-dessous). En 2023, l'exécution du plan d'actions de la Convention Territoriale Globale (CTG) a permis d'équilibrer le nombre d'assistantes maternelles des Relais Petite Enfance (RPE) de la CA2C en définissant de nouveaux périmètres d'intervention. Les RPE de Caudry et Avesnes-les-Aubert ont fusionné.

Les travaux pour la thématique «Petite Enfance» ont été menés à travers la création d'un flyer commun à chaque spécialité (EAJE – RPE).

*établissements d'accueil des jeunes enfants



- RPE Les louveteaux (Villers-Outréaux)
- RPE Beauvois-en-Cis
- RPE du pays de Matisse (Le Cateau-Cis)
- RPE La maison enchantée (Avesnes-les-Aubert)



HABITAT

Les chiffres clés



30 287

**logements recensés
sur le territoire.**



11 %

**de logements vacants
dont la moitié de plus
de 2 ans.**



693

**demandes de permis de louer
instruites dont 66 logements
remis aux normes.**



80

**logements améliorés
sur le territoire grâce à
« Habiter mieux »**

Une politique volontariste

Un diagnostic très précis de l'habitat sur la CA2C a révélé une démographie à dynamique positive mais constate l'existence d'un parc immobilier ancien et vétuste avec plus de la moitié des logements construits avant 1949 (51 %). Le taux de vacance est élevé (+ de plus de 11 %). Enfin il apparaît que 77 % des habitants du territoire peuvent prétendre à un Logement Locatif Social (LLS) alors que le parc social ne représente que seulement 7 % de l'ensemble des logements sur le territoire.

Partant de ce postulat, les élus ont voté à l'unanimité et adopté (en 2016) un Programme Local de l'Habitat (PLH) ayant des objectifs tout à la fois ambitieux et réalistes comme l'amélioration du parc privé ancien, le repérage et le traitement de l'habitat indécemment et le soutien à la rénovation et à la construction de Logements Locatifs Sociaux (LLS).

Ainsi, la CA2C poursuit son engagement dans une politique volontariste pour l'amélioration de l'habitat à travers l'aide à la construction de logements locatifs sociaux, le soutien du Programme d'Intérêt Général (PIG) intitulé « Habiter Mieux » et le dispositif « Fonds Air » porté par le Pays du Cambrésis. La CA2C abonde le PIG de 300 € par dossier de rénovation énergétique et le dispositif « Fonds Air », à hauteur de 250 € par dossier agréé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de production de logements locatifs sociaux de la Communauté d'Agglomération, le projet de l'écoquartier situé à Caudry est en cours d'élaboration. Cela représentera 140 logements (petits collectifs, logements individuels et béguinage) dont 113 logements PLUS / PLAI. Ce projet est réalisé dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à NordSEM en partenariat avec Partenord Habitat et Promocil.

À travers son Programme Local de l'Habitat, la CA2C, compétente en matière d'Habitat, entend continuer sa mobilisation dans la lutte contre l'habitat indigne en direction du parc privé avec la pérennisation du dispositif le permis de louer. Ce dispositif permet de s'assurer que les logements mis en location répondent aux caractéristiques de décence, en demandant au propriétaire d'effectuer soit une déclaration, soit une demande d'autorisation préalable à la mise en location de son logement. La CA2C participe ainsi à l'amélioration des conditions d'habitabilité sur son territoire.

Enfin, le Programme Local de l'Habitat 2016/2022 arrivant à son terme a été prorogé jusqu'à fin 2024 pour permettre à la CA2C d'élaborer un nouveau PLH et de conserver son rôle de chef de file de la politique locale de l'habitat.



NUMERIQUE

Les chiffres clés



35 120
prises optiques
installées dans les foyers
et entreprises de la CA2C



1 053 600 €
de participation de la CA2C
pour le déploiement du
réseau fibre



10
conseillers numériques
sont déployés sur le
territoire de la CA2C



955
participants aux 236
ateliers proposés par la
conseillère numérique

Le numérique pour tous

Suite à la réalisation d'envergure (35 120 prises installées) du réseau fibre, les élus communautaires ont pu orienter leur réflexion sur d'autres sujets comme la fracture numérique.

En réponse à cette question et grâce au soutien de l'état (France Services), la CA2C a recruté une conseillère numérique. Sa mission est :

- d'accompagner les usagers dans la découverte du numérique (sur ordinateur, tablette ou smartphone),
- de les rendre autonomes dans l'utilisation des outils numériques,
- d'être une personne ressource concernant le numérique.

Concrètement, ses interventions sous forme d'ateliers se déroulent dans plusieurs communes. Les usagers représentés par une écrasante majorité de plus de 60 ans (95 %) apprennent à naviguer sur internet, prendre en main un équipement numérique, créer et gérer leur boîte mail, appréhender le langage courant du monde numérique ainsi que les bases du traitement de texte.

Une attention particulière sur la prévention des dangers d'internet (tentative d'arnaque, intimidation, etc.) et l'identification des menaces cybercriminelles sont aussi au cœur des enseignements.

À savoir que la CA2C travaille en collaboration avec les différents centres sociaux du territoire sur cette thématique. Ces derniers ont également recruté des conseillers numériques. Une concertation a permis de définir un maillage du territoire de manière à couvrir toutes les zones blanches en termes d'accompagnement numérique.

Les usages numériques sont une réalité incontournable pour le territoire de la CA2C. La communauté d'agglomération s'engage à favoriser leur développement pour que tous les habitants puissent en bénéficier.



communication sur les ateliers numériques



CADRE DE VIE

les chiffres clés



2

sites de services techniques (basés au Cateau-Cis et Caudry) sont nécessaires pour couvrir le territoire.



44

agents ont travaillé pour la CA2C dont 29 titulaires et 15 contractuels.



25

véhicules mobilisés quotidiennement par les différentes brigades



3,1 M €

d'investissement dans le cadre de vie. (charges + matériels)

Les missions



Les équipes des espaces verts ont pour mission de réaliser des travaux de taille, débroussaillage, d'élagage, de plantations diverses (arbustes, vivaces, arbres, fleurs), de création de massifs et de pelouses, d'abattage et dessouchage et enfin de nettoyage, désherbage et bêchage. Ce service est équipé de tracteurs disposant d'un bras faucheur et d'un gyrobroyeur.



La brigade du patrimoine réalise de petits travaux et vient appuyer les équipes communales lors de la réalisation de chantiers. Cette équipe restaure aussi le patrimoine communal tel que les monuments aux morts ou encore les abords des cimetières.



Le service peinture décline principalement son action dans le domaine du marquage routier (passages piétons, stop, etc.). Parfois, à la demande de communes, les agents de ce service remettent en peinture des bâtiments communaux (salle de classes, de cérémonie, etc.).



Le service éclairage public composé de 4 agents. Ils effectuent quotidiennement des tournées dans toutes les communes membres. Leur mission est de réaliser la maintenance des 10 000 points lumineux et également de moderniser le parc en remplaçant les vieux luminaires par de l'éclairage en LED.



Les chemins de randonnée sont entretenus tout au long de l'année par une équipe de 3 agents. Outre l'entretien, ils réalisent des aménagements et préserve la nature en ramassant malheureusement trop de dépôts sauvages.

Le bilan

30 KM
de taille et
d'élagage

310
passages du bras
faucheur, gyro et
débroussaillage

8000 M²
de surface
d'entretien sur les
sites communaux

16
interventions dans les communes :
Travaux de rafraîchissement de bâtiments
communaux, petits chantiers de maçonnerie,
diverses réparations (clôture, murs, etc.)

20
interventions dans les
communes : écoles, mairies,
monuments aux morts,
bâtiments communaux, etc.

8
tonnes de peinture
blanche utilisées
pour sécuriser les
rues du territoire

37
communes sont
intégralement équipées
de luminaires LED

550
armoires électriques
sont régulièrement
entretenus et mise
en conformité

17
chemins
de randonnée

147
km de chemins
de randonnée

50 M³
de dépôts
sauvages
évacués



ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Un service unique dans la région

Le service des actions scolaires est une institution auprès des écoles primaires du territoire.

Il a pour mission d'établir, de proposer et de coordonner un programme d'animations et de sorties culturelles pour les établissements scolaires (élémentaires et maternels) en accord avec les inspections académiques.

Ce service et son programme sont une singularité et n'ont pas d'équivalent dans la région. Ils émanent de la volonté des élus de favoriser l'accès de tous les élèves à la culture et au patrimoine en profitant des richesses de notre territoire.

Une médiatrice gère ce service, elle construit et coordonne un programme, en intégrant de nombreux acteurs locaux qu'ils soient institutionnels (Musées) ou privés (apiculteurs, intervenants scientifiques, fermes pédagogiques).

Le volet prévention est très apprécié avec le prêt et l'installation de deux pistes d'éducation routière et d'une exposition sur les risques domestiques. Une formation « Apprendre à porter secours » est offerte à tous les élèves de niveau CM1 et CM2.

Sur le plan de la lecture, les élèves bénéficient aussi de prêt de plusieurs livres durant l'année scolaire.

Un programme articulé en 4 axes + 2 volets



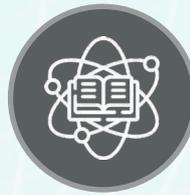
Patrimoine local



Nature



Arts



Sciences



Prévention



Lecture



Les chiffres clés



100 000 € de budget



24 000 ouvrages livrés dans les écoles



39 animations en classe



31 écoles ont travaillé sur l'expo MAIF



333 classes
6 556 élèves



1 200 élèves ont reçu une formation de secourisme



286 sorties pédagogiques



45 écoles ont demandé la piste d'éducation routière



LES ESPACES NAUTIQUES INTERCOMMUNAUX

Deux équipements complémentaires



Les deux centres nautiques sont situés sur les communes de Caudry et du Cateau-Cambrésis. Ils proposent trois espaces bien distincts :



Espace aquatique

Sur les deux sites, il est composé d'un bassin sportif de 25 mètres comptant 6 lignes d'eau, d'un bassin d'activités, d'un bassin ludique et d'une pataugeoire.

Un pentagliss à l'extérieur au Cateau-Cis et d'un toboggan à Caudry complètent cette offre.



Espace bien-être

L'espace bien-être du Cateau dispose de deux saunas et d'un hammam

À Caudry, l'offre est plus étoffée avec un parcours Kneipp, un bassin zen, un hammam et deux saunas en extérieur.

Cet espace dispose également d'une tisanderie où les usagers peuvent profiter du thé ou de la tisane du jour tout en se relaxant.



Espace forme

Les espaces formes des deux sites ont des vocations différentes afin de proposer aux usagers un large éventail d'activités sportives hors d'eau.

L'espace forme du Cateau est principalement dédié aux cours collectifs à basse intensité et dispose de machines dédiées au renforcement musculaire et cardio. L'espace forme de Caudry propose des activités à haute intensité.

Le bilan

Réouverture du site de Caudry

L'année 2023 a été marquée par la réouverture du site de Caudry, après une fermeture du 24 décembre 2021 au 3 janvier 2023 à la suite de la rupture d'une canalisation ayant causé l'inondation de la galerie technique et des machines assurant le fonctionnement du site.

Fréquentation des ENI

À Caudry, le délégataire a recensé **97 617** entrées en 2023 contre 115 231 en 2019 (année de référence avant crise sanitaire et fermeture d'un an pour inondation).

Le site du Cateau-Cis, qui avait bénéficié du report de fréquentations en 2022 (76 043 entrées), a vu sa fréquentation réduite à **68 874** entrées pour cette année.





LES ESPACES NAUTIQUES INTERCOMMUNAUX

Activités 2023

Accueil des élèves des établissements primaires - Financement intercommunal

La CA2C a financé 14 098 entrées à l'ENI du Cateau et 14 960 à celui de Caudry. Elle accompagne l'ensemble des établissements primaires dans l'apprentissage de la nage à la fois par le biais du délégataire chargé de l'exploitation des sites (36 400 €) et par le financement des transports (74 613 €) des écoles vers les deux ENI.

La natation scolaire nécessite un encadrement des élèves renforcé assuré par les enseignants et les éducateurs aquatiques, qui peuvent être assistés par des bénévoles agréés.



Accueil des élèves des établissements secondaires - Financement propre



L'ensemble des établissements du secondaire peuvent être accueillis sur les sites de Caudry et du Cateau-Cambrésis. Le financement de l'apprentissage de la natation est à la charge des établissements eux-mêmes.

En 2023, le collège Jean ROSTAND et le lycée Camille DESMOULINS du Cateau-Cambrésis ont bénéficié de 1 702 entrées. Les collèges Jacques PRÉVERT à Caudry et François VILLON à Walincourt-Selvigny, ainsi que le lycée JACQUART ont financé 3 802 entrées au site de Caudry.

Académie du savoir nager - Dispositif Récréa, délégataire chargé de l'exploitation des ENI

En complément de l'accueil des élèves des établissements scolaires, le délégataire chargé de l'exploitation des deux ENI propose aux usagers dès 6 mois l'accès à l'Académie du savoir nager, afin de permettre à chaque enfant et adulte de se sentir en sécurité, de devenir autonome pour aller vers le plaisir du milieu aquatique puis d'accéder à une culture sportive et aquatique.



Accueil des associations sportives - Soutien de la SN4C



Au sein des deux complexes, des locaux sont mis à disposition du club pour entreposer le matériel. Ils bénéficient également de l'accès aux vestiaires collectifs. Ils disposent de quatre demi-journées pour privatiser le complexe afin d'organiser des compétitions ou des événements, ainsi que de créneaux quotidiens financés par la CA2C à hauteur de 27 000 € pour l'année 2023.

L'exploitant des sites a comptabilisé 1 529 entrées pour Caudry et 2316 pour Le-Cateau-Cambrésis.

Les chiffres clés



166 491
entrées cumulées
sur les deux sites



111 013 €
financés par la CA2C pour les écoles
en faveur l'apprentissage de la natation



2
espaces nautiques
pour 65 000 habitants



CRÉMATORIUM

Les chiffres clés



990
crémations
réalisées



43
dispersions au
jardin du souvenir



700
cérémonies ont été
organisées par l'équipe
du crématorium



50
entreprises de pompes
funèbres travaillent
avec le crématorium

Un équipement unique



Situé à Caudry, le Crématorium du Caudrésis et du Catésis (3C) est le seul équipement de crémation dans l'arrondissement du Cambrésis (116 communes). Il propose (depuis 2014) ses services à toutes les familles quelle que soit la confession et dans le respect des choix du défunt et de ses proches. C'est un équipement complet permettant aux agents d'accueillir les familles endeuillées dans des conditions dignes et intimes.

L'équipe est composée de :

- Stéphanie Denhez - directrice,
- Vanessa Locufier - maîtresse de cérémonie
- Anthony Léger - technicien de crémation.



98 %

Le taux de satisfaction reste identique à l'année dernière

2

Le crématorium dispose de deux salons funéraires (Lilas et Muguet)

1

Le jardin du souvenir est un espace dédié à la dispersion des cendres, c'est un lieu de consolation pour les familles endeuillées

Évolution des crémations depuis l'ouverture du crématorium

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
276	785	628	748	718	756	1142	1079	937	990



La maison forestière



Le 1^{er} avril, la Ca2C a inauguré son nouvel équipement dévolu au tourisme et à la nature en présence de nombreuses personnalités dont M. le sous-préfet (Raymond Yeddou), M. le Député (Guy Bricout) et d'élus régionaux, départementaux et communautaires.

Autrefois dénommée « bâtiment 216 », cette construction était intégrée au camp militaire du Bois-l'Évêque. Suite à la fermeture de ce dernier, le site est reconverti partiellement en pôle d'animations pour les écoles et les centres aérés. Conscients du potentiel et du cadre exceptionnel de cette maison, les élus communautaires ont choisi de la valoriser et de la dédier à la nature.

L'équipement est composé d'un accueil, d'une boutique, d'un lieu de détente, d'une salle de projection, d'un coin lecture et d'un lieu d'exposition temporaire. L'étage est loué à un prestataire qui gère la possibilité d'hébergement pour les centres de loisirs et autres groupes.



**Coût du projet :
832 000 € HT**

dont 542 000 € de subventions obtenues





FONDS DE CONCOURS

Un acte de solidarité



Image : Drone - hauts-de-France

Les fonds de concours sont des mécanismes de soutien financier aux communes de plus en plus répandus au sein des intercommunalités. Les élus de la CA2C ont voté la continuité et le renforcement de ces aides financières lors du conseil communautaire du 7 mars 2023. **C'est un véritable outil de solidarité.**

Les modalités d'attribution aux communes membres ont été définies de la manière suivante :

Les fonds de concours sont divisés en deux axes thématiques (voir détails ci-dessous). Une enveloppe annuelle de 300 000 € est attribuée en ce qui concerne le 1^{er} volet. Le montant du fonds de concours ne pourra être supérieur à 40 000 € par commune.

Pour le 2^e axe (développement durable), la dotation annuelle est de 200 000 €. À l'instar du volet 1, le montant maximal par commune sera de 40 000 €.

Toutes les communes du territoire peuvent bénéficier de ces fonds de concours (à l'exception de Caudry, Le Cateau-Cis et Avesnes-les-Aubert sur le volet 2. Ces collectivités bénéficient d'autres soutiens financiers).

Vous trouverez dans les deux pages suivantes une liste récapitulative de l'ensemble des fonds de concours versés aux communes membres de la CA2C.

Soutien aux investissements

VOLET 1

- Construction, aménagement ou réfection d'équipements sportifs ou culturels
- Construction, aménagement ou réfection de bâtiments communaux
- Valorisation des espaces publics
- Réhabilitation ou mise en valeur du patrimoine
- Réhabilitation ou mise en valeur du patrimoine naturel (parcs et jardins)

Développement durable

VOLET 2

- Cantines scolaires des écoles publiques primaires (valorisation produits frais, réduction du gaspillage, etc.)
- Transition écologique et rénovation énergétique des bâtiments publics
- Restauration écologique pour la préservation et la valorisation des territoires



FONDS DE CONCOURS

Projets soutenus

Avesnes-les-Aubert

Rénovation façade école	12 949 €
Aménagement - locaux de gendarmerie	19 124 €



Avesnes-les-Aubert - Locaux gendarmerie

Bazuel

Remplacement menuiserie écoles	3 712 €
Achat broyeur accotement	2 288 €
Remplacement menuiserie école 2 ^e phase	2 772 €

Beaumont-en-Cambrésis

Matériel de désherbage	2 735 €
Installation d'un chauffage central en mairie	5 457 €

Beauvois-en-Cambrésis

Mises aux normes du foyer rural	20 000 €
Acquisition d'un tracteur	20 000 €
Déploiement de LED au centre social	770 €

Bertry

Création d'un local intergénérationnel	20 000 €
Construction - maison de santé	30 000 €
Rénovation de la place Fievet	20 000 €

Béthencourt

Aménagement entrée de village	20 000 €
Création d'un arboretum	20 000 €
Mises aux normes d'un bâtiment communal	20 000 €
Éclairage LED pour l'école communale	1 880 €
Rénovation énergétique salle Collery	18 120 €



Béthencourt - Création arboretum

Béthencourt - Aménagement village

Bévillers

Construction d'un atelier communal	20 000 €
Rénovation de la toiture de l'église	20 000 €
Enfouissement des réseaux	20 000 €



Bévillers - Rénovation toiture église



Bévillers - Construction atelier communal

Boussières-en-Cambrésis

Remplacement chauffage bâtiment	3 250 €
Rénovation de la toiture de la salle des fêtes	6 432 €

Briastre

Rénovation du coin des mamans	20 000 €
Réfection du plafond du restaurant scolaire	6 032 €

Busigny

Construction maison de santé	30 000 €
Réfection du restauration scolaire	20 000 €
Création d'une agence postale	20 000 €

Carnières

Mise en sécurité de la salle de sport	20 000 €
Installation LED - école et cantine	7 973 €
Mise en place de chicanes routières	5 809 €

Catillon-sur-Sambre

Réparation du clocher	2 730 €
-----------------------	---------

Cattenières

Construction d'une salle polyvalente	20 000 €
Réaménagement de la rue Louis Pasteur	20 000 €

Caullery

Travaux bâtiment + réfection toiture	13 750 €
Travaux trottoirs RD 98	8 046 €
Éclairage de l'horloge de l'église	2 715 €
Travaux trottoirs	16 322 €

Clary

Travaux de sécurisation du village	20 000 €
Pose de panneaux photovoltaïques	20 000 €

Dehéries

Rénovation de l'église	7 191 €
Travaux de sécurisation du village	8 465 €
Création de trottoirs	10 061 €
Rénovation de l'église 2 ^e phase	5 750 €
Création d'un espace ludique	1 287 €
Création de noues	6 000 €



Dehéries - Création d'un espace ludique



Dehéries - Rénovation de l'église

Élincourt

Réfection de deux puits	5 728 €
Acquisition d'un nouveau tracteur	20 000 €



FONDS DE CONCOURS

Estournel

Rénovation logement de fonction 5 794 €



Estournel - Logement de fonction

Fontaine-au-Pire

Agrandissement de la cantine scolaire 20 000 €
Rénovation du périscolaire 19 461 €
Autres travaux cantine scolaire 4 256 €
Rénovation de la salle des fêtes 20 000 €

Haucourt-en-Cambrésis

Rénovation de la salle des fêtes 2 738 €
Installation du chauffage bâtiment communal 4 611 €
Aménagement voirie de la salle des fêtes 4 788 €



Haucourt-en-Cis - Rénovation salle des fêtes



Haucourt-en-Cis - Aménagement voirie

Honnechy

Travaux rénovation énergétique de l'école 18 000 €
Travaux trottoirs rue du Calvaire 20 000 €

Inchy

Rénovation menuiserie de la salle cérémonie 6 176 €

La Groise

Rénovation de l'école 20 000 €
Aménagement de la ruelle des Onze 15 000 €
Rénovation de la façade de la mairie 5 000 €



La Groise - Façade mairie

Le Pommereuil

Installation d'un chauffage - salle des fêtes 1 016 €
Remplacement de 25 ordinateurs 4 977 €
Travaux de menuiserie de la salle des fêtes 10 000 €
Isolation de la toiture de la salle des fêtes 10 000 €

Ligny-en-Cambrésis

Agrandissement de la cantine scolaire 20 000 €
Création d'un parking au foyer des aînés 20 000 €

Malincourt

Rénovation énergétique école 1^{ère} phase 20 000 €
Rénovation énergétique école 2^e phase 20 000 €

Maretz

Construction d'un groupe scolaire 20 000 €
Reprise d'un ancien bâtiment boulangerie 20 000 €



Maretz - Construction d'un groupe scolaire

Maurois

École numérique 813 €
Acquisition d'un tracteur 6 165 €
Rénovation de la toiture de l'école 8 209 €
Rénovation de la toiture - bâtiment annexe 9 035 €
Remplacement de la chaudière de l'école 2 489 €

Mazinghien

Ouverture d'une classe numérique 2 916 €
Rénovation du plateau sportif 6 132 €
Couverture du clocher de l'église 19 600 €



Mazinghien - Rénovation couverture église



Mazinghien - Rénovation plateau sportif

Montay

Accessibilité du cimetière communal 7 409 €
Renouvellement du parc informatique 1 507 €
Rénovation des fenêtres de la mairie 617 €
Remplacement du chauffage de l'école 3 450 €
Sécurisation du carrefour RD 932 et 955 18 532 €
Remplacement chaudière (condensation) 2 014 €



COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES

Des syndicats hautement spécialisés

L'agglomération possède de nombreuses compétences (voir pages précédentes). Cependant certaines demandent un niveau de technicité élevé et des moyens humains et matériels conséquents. Partant de ce postulat, les élus communautaires ont décidé d'en déléguer quelques-unes notamment celle de la valorisation et du traitement des déchets au SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets - voir ci-dessous). La cotisation au SIAVED est de 7,5 M d'€ pour l'intercommunalité.

Les compétences « eau », « assainissement des eaux usées », « gestion des eaux pluviales urbaines » ont été transférées au SIDEN-SIAN (voir ci-dessous). Enfin, la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est transférée à des syndicats spécialisés tels que le SMABE (syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Erclin), le SYMSEE (syndicat mixte du Sud-Est de l'Escaut) et le SMAECEA (syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois). Ces structures mettent en place des études et des travaux sur différents bassins versants et luttent contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales. Ces compétences représentent des cotisations s'élevant à 1,9 M d'€ pour la CA2C.



Créé en 1977, le SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) est un syndicat mixte fermé à la carte qui collecte, traite et valorise les déchets de ses 7 intercommunalités adhérentes.

Acteur dans le développement durable de son territoire, le Syndicat travaille dans l'intérêt de la population afin de vous offrir des équipements performants dans le respect des normes actuelles.

Au 1^{er} janvier 2024, le SIAVED intervient sur 259 communes, pour un total de 671 128 habitants répartis au travers de 7 intercommunalités.

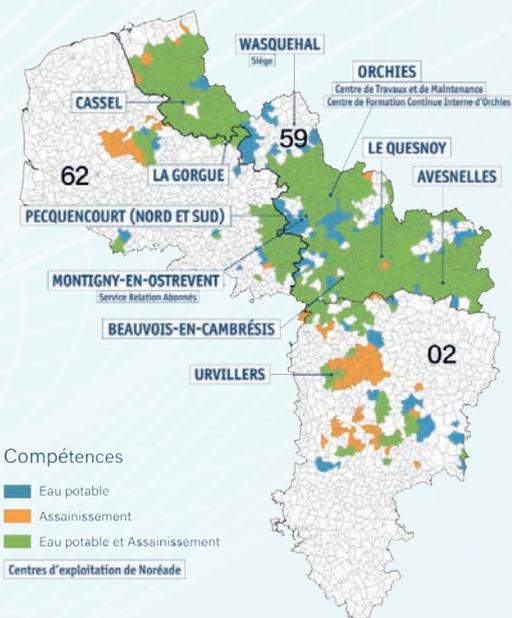


Cotisation au SIAVED 2023 : 7,5 M d'€



Le SIDEN-SIAN est présent sur quatre départements (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme), regroupant près de 730 communes pour plus d'un million d'habitants.

Il gère sept compétences (eau potable, assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales, défense extérieure contre l'incendie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) avec ses Régies à simple autonomie financière : SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement.







Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le Bout des 19 - 59157 Beauvois-en-Cambrésis



accueil@caudresis-catesis.fr



03 27 75 84 79



www.caudresis-catesis.fr

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_89
Objet :	Délibération 2024/89 portant présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-200030633-20241009-2024_89-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20241009-2024_89-DE-1-1_0.xml	text/xml	945 o
Document principal (Délibération) Nom original : 89.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20241009-2024_89-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	9.2 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 octobre 2024 à 14h15min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 octobre 2024 à 14h16min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 octobre 2024 à 14h16min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 octobre 2024 à 14h16min17s	Reçu par le MI le 2024-10-16